

Liste « Engagés pour Montgeron »

*Réponses au questionnaire
de l'Association Montgeron Environnement
Le 15 février 2026*

1. LA CONCERTATION, LE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITE ET DE L'INTERCOMMUNALITE

Rappel des questions posées :

1. Conseil municipal : permettez-vous au public d'accéder aux dossiers en amont de conseils ? D'avoir un espace d'expression au moment des conseils. ? voire de participer aux commissions préparatoires ? mettez-vous en place la diffusion des réunions des conseils en direct et en différé (CAVYVS et CCD91 sur internet ?
2. Mettez-vous les demandes et décisions d'urbanisme sur le site de la mairie ?
3. Quels moyens allouerez-vous aux associations ? (Maison des associations, place dans la communication municipale, attribution de salles ?
4. Comment organiserez-vous la concertation sur les dossiers structurants ?
5. Votre avis sur le référendum d'initiative locale et son mode d'emploi ?
6. Conseils de quartier : quelle organisation pour que rôle ?
7. Comment comptez-vous mieux informer et associer les habitants aux dossiers traités par la CAVYVS ?
8. Quel mode de consultation du CODEV préconisez-vous ?
9. Pour quel rôle et quelle articulation avec les instances communales ?

Conseil municipal : transparence et ouverture

Les dossiers structurants de la vie municipale doivent être accessibles au public **en amont** des conseils municipaux, dans un format compréhensible.

Lorsqu'un document (rapport, diaporama, note de synthèse) est présenté publiquement, que ce soit lors d'une réunion publique ou en conseil municipal , **il n'y a aucune justification à en restreindre l'accès.**

Nous avons pour objectif de :

- publier en ligne les dossiers structurants avant leur examen en conseil,
- garantir un **temps d'expression du public**, dans un cadre clair et respectueux,
- rendre publics, après les séances, les documents débattus et présentés.

La diffusion des conseils municipaux en direct et en différé constitue également un objectif, tout comme la mise à disposition sur le site de la ville des captations des instances intercommunales lorsque cela est techniquement possible.

Urbanisme : accès facilité à l'information

Les décisions d'urbanisme sont aujourd'hui affichées physiquement à proximité de la mairie. Il est **simple et indispensable** de compléter ce dispositif par une publication systématique sur le site internet de la ville.

Nous souhaitons aller vers :

- une mise en ligne régulière des demandes et décisions d'urbanisme,
- un accès clair et chronologique aux informations, dans un souci de transparence et d'égalité d'accès.

Associations : reconnaissance, lisibilité et équité

Les associations jouent un rôle central dans la vitalité locale.

Nous souhaitons renforcer leur place par des moyens concrets :

- création d'une **Maison des associations**, comme prévu dans notre programme ;
- meilleure **lisibilité des subventions**, avec des critères clairs et transparents (par exemple un montant fixe par type d'association et par nombre d'adhérents) ;
- mise en place d'un **calendrier de réservation des salles en ligne**, accessible aux présidents d'associations ;
- valorisation des associations dans la communication municipale ;
- encouragement des **interventions associatives dans les écoles**, notamment sur des thématiques culturelles, environnementales ou citoyennes.

Concertation sur les projets structurants

La participation citoyenne est aujourd'hui une attente forte.

Elle ne peut plus être limitée à une information descendante une fois les décisions prises.

Nous considérons que :

- toute réflexion sur un projet structurant doit intégrer **une ou plusieurs réunions de concertation en amont**, dès la phase de projet ;
- ces réunions doivent permettre de **cadrer le projet**, d'en exposer les contraintes, mais aussi de recueillir des propositions.

Des exemples récents, comme la mise en sens unique de la rue de Mainville, montrent combien l'absence de concertation peut fragiliser l'acceptation d'un projet, même s'il peut sembler techniquement justifié.

Référendum d'initiative locale (RIL)

Nous n'avons aucune opposition de principe au référendum d'initiative locale, à condition qu'il réponde à un **besoin réel d'expression citoyenne**.

Les pétitions adressées à la mairie depuis plusieurs années constituent déjà des signaux utiles :

- elles révèlent parfois un déficit d'information,
- elles soulignent la nécessité de clarifier ou d'expliquer certains projets,
- elles peuvent justifier l'organisation d'un référendum lorsque l'enjeu est majeur et structurant.

Le RIL doit être un outil sérieux, encadré, et non un gadget politique.

Conseils de quartier : redonner du sens et du pouvoir d'agir

Deux conseils de quartier par an constituent un minimum.

Le format exclusivement en ligne du second rendez-vous annuel s'est révélé peu adapté, avec une participation très faible.

Nous proposons :

- **deux conseils de quartier en présentiel et un en distanciel** par an ;
- la désignation d'un **président et d'un vice-président non élus**, issus des habitants du quartier, afin de renforcer la représentativité et le lien avec la mairie.

Jusqu'à présent, ces réunions ont souvent servi :

- à présenter des projets à venir et déjà largement définis,
- puis à recueillir des doléances individuelles.

Sans remettre en cause cet usage, nous souhaitons aller plus loin :

- permettre aux habitants de **proposer les thématiques abordées**,

- favoriser des démarches collectives,
- et donner aux conseils de quartier un véritable rôle de proposition et de suivi.

CAVYVS : mieux informer les Montgeronnais

Le *Montgeron Mag* est un support pertinent pour relayer les actions et décisions de la communauté d'agglomération.

Nous souhaitons toutefois renforcer l'information en :

- rendant les **ordres du jour des conseils communautaires plus visibles** pour le grand public (panneaux électroniques, site internet, communication municipale) ;
- publiant sur le site de la ville les **comptes rendus des conseils communautaires** ;
- valorisant la retransmission vidéo déjà existante mais qui ne fait pas l'objet d'une communication suffisante.

CODEV : réformer pour plus de légitimité et d'efficacité

Le Conseil de développement (CODEV) souffre aujourd'hui d'un manque de visibilité et de fonctionnement :

- forte inactivité d'une partie de ses membres,
- faible communication publique,
- rapports annuels peu accessibles ou absents.

Nous pensons nécessaire de le réformer en profondeur :

- remplacer la cooptation par un **tirage au sort parmi des volontaires** ;
- instaurer une **présidence tournante** ;
- adopter un **règlement intérieur clair** ;
- organiser un **renouvellement partiel par tiers tous les trois ans**, pour assurer continuité et dynamisme ;
- prévoir des **saisines régulières** sur le projet de territoire ;
- assurer une **diffusion systématique** des travaux, réunions et propositions du CODEV ;
- confier au CODEV des **thématiques précises**, identifiées et utiles au territoire.

L'ensemble de ces propositions repose sur une même conviction : **la démocratie locale ne peut pas se limiter à l'élection**, elle doit s'inscrire dans un dialogue permanent, transparent et respectueux entre les élus, les associations et les habitants.

2. L'URBANISME :

Rappel des questions posées :

10. Vous engagez-vous à stabiliser le nombre d'habitants à 24 000 ?
11. Comment attirerez-vous des emplois, pour un rééquilibrage de notre territoire.
12. Envisagez-vous des évolutions du PLU ? lesquelles ? nouvelles constructions sur la ville ?
13. Quels projets avez-vous pour les terrains Dardères, Le Manoir, Le Moulin de Senlis, le musée Josèphe Jacquot....
14. Quels projets avez-vous pour chacune des zones concernées par la convention que la commune a signée avec l'EPIF de 2022 ?

Stabilité démographique

Nous sommes la seule liste à souhaiter réellement une stabilité du nombre d'habitants pour le mandat à venir. C'est même le cœur de notre projet puisque cela figure parmi nos 3 priorités pour la ville. En voici le détail :

- Renforcer la sécurité en augmentant le nombre de policiers municipaux de 3 aujourd'hui à 20 agents, afin de répondre aux attentes des habitants et préserver la qualité de vie. À titre d'exemple, Yerres a 24 policiers municipaux.
- Annuler la totalité des 7 programmes de logements sociaux prévus en ville, représentant 11 nouveaux immeubles et plus de 350 nouveaux logements.
- Rétablir une gestion saine des finances publiques, notamment en mettant fin aux recours juridiques (plus de 20 contentieux en cours), pour la plupart perdus d'avance. Au total, 1,2 million d'euros ont été consacrés aux frais d'avocats de 2020 à 2026.

Les projets immobiliers que nous souhaitons arrêter ont tous été validés par les autres listes lors des conseils municipaux précédents, soit directement, soit par le vote de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme du 30 juin 2025.

Rééquilibrage emploi / habitat

Nous souhaitons renforcer l'activité économique locale afin de rééquilibrer le territoire. Créer des emplois à Montgeron, c'est aussi réduire les déplacements domicile-travail et donc les émissions de CO₂.

Cela passe notamment par :

- le développement maîtrisé de Valdoly et de la zone d'activité Maurice Garin, avec des activités et commerces compatibles avec le tissu local et ne concurrençant pas le centre-ville (commerces nécessitant de grandes surfaces, impossibles à implanter en cœur de ville) ;
- l'accompagnement du projet de transformation de **l'Hôtel du Réveil-Matin vers un Hôtel 3 étoiles, proposition portée par le propriétaire et bloquée depuis plusieurs années par la municipalité actuelle**, alors même qu'elle contribuerait à l'attractivité économique de la ville.

Évolutions du PLU

Le PLU devra évoluer de manière ciblée et pragmatique afin de mieux répondre aux réalités de terrain.

Nous souhaitons notamment permettre :

- L'évolution raisonnable des pavillons en quartier pavillonnaire
- La protection des quartiers pavillonnaires en instaurant des Espaces Verts Protégés de manière équitable entre les quartiers (actuellement ils sont disséminés sans aucune logique ni équité)
- La suppression de toutes les contraintes inutiles (par exemple l'interdiction des portails coulissants, ou l'obligation des petits bois dans les fenêtres)
- L'évolution des projets structurants en ville : Hôtel du Réveil-Matin, dont le projet est notamment bloqué à cause de l'obligation d'avoir autant de place de parking que de chambres. Soit il faut vendre des terrains au propriétaire pour lui permettre de le faire, soit il faut revoir le PLU à ce titre.
- Continuer à protéger les grandes propriétés du démantèlement parcellaire (par exemple le Moustier)

Projets et sites emblématiques

Concernant les grands sites de la ville :

- **Terrains Dardères** : nous souhaitons récupérer ces parcelles dans le giron communal (elles appartiennent aujourd'hui au Département), afin de préserver ces espaces comme zones naturelles, avec la démolition du café Foch et des box existants.
- **Le Manoir** : le site a déjà été vendu pour un montant de 3,5 millions d'euros.
- **Le Moulin de Senlis** : le projet est aujourd'hui trop avancé pour être annulé ; les travaux ont été retardés récemment pour des raisons liées au contexte électoral.
- **Musée Josèphe Jacquot** : une rénovation est indispensable. Il est également nécessaire de clarifier l'identité du site, aujourd'hui fragmentée entre trois appellations différentes, ce qui nuit à sa lisibilité et à son attractivité culturelle (Espace d'exposition Jean Hardouin en bas / Musée Josèphe Jacquot en haut / Parc Jean Rostand pour le jardin)

Convention avec l'EPFIF

La convention signée avec l'EPFIF, dont l'avenant n°2 a été adopté en 2024, instaure aujourd'hui une veille foncière sur l'ensemble du territoire communal et une maîtrise foncière ciblée sur le secteur de la Glacière, en vue de la réalisation d'environ 200 logements, dont au moins 30 % de logements sociaux.

Nous ne partageons pas cette orientation.

Ce projet sera annulé et les terrains concernés seront revendus afin de permettre une urbanisation pavillonnaire. Une réflexion spécifique sera engagée pour aménager une **entrée de ville qualitative** depuis Vigneux, intégrant des commerces et un traitement urbain plus cohérent.

3. LA PLACE DES PIETONS ET PMR

Rappel des questions :

15. Mettre vous systématiquement aux normes l'espace public à l'occasion des aménagements et en particulier les trottoirs et passages piétons, (BEV, rail de guidage, ...)
16. Renoncer aux pistes cyclables illégales sur les trottoirs, aux pavés qui sont à la fois bruyants, dangereux, couteux, et fragiles, aux doubles sens cyclables quand ils sont dangereux, ?
17. Confier au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) la mission de produire un état des lieux régulier du niveau d'accessibilité de la voirie sur l'ensemble du territoire.
18. Installer une commission communale pour l'accessibilité composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées (physique, sensoriel, cognitif, etc.), dont Montgeron Environnement, et les associer de manière systématique et précoce à tout projet d'aménagement de la voirie et des espaces publics afin de garantir la prise en compte des enjeux d'accessibilité le plus en amont possible des projets d'aménagement.
19. Conduire une concertation véritable sur le projet « abords de la gare de Montgeron Crosne » avec toutes les parties prenantes concernées dont Montgeron Environnement qui a réalisé un diagnostic d'accessibilité ?
20. Elaborer un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et dans quel délai?
21. Avoir un maire adjoint qui soit en charge de la mobilité piétonne,
22. Avoir un référent piéton au sein du service technique,
23. Inciter à la création d'un comité piéton, c'est-à-dire d'une commission municipale qui est dédiée aux problématiques des piétons,
24. Avoir un plan piéton,
25. Solliciter un budget clairement identifié et dédié à la mobilité piétonne

Les déplacements piétons concernent absolument tout le monde, à tous les âges de la vie et dans toutes les situations de mobilité. Ils doivent donc être placés au cœur des politiques d'aménagement, en respectant strictement le cadre légal en matière d'accessibilité et en dépassant une approche purement déclarative.

Nous nous engageons à mettre systématiquement aux normes l'espace public à l'occasion de chaque opération de voirie ou de réaménagement, notamment les trottoirs et les passages piétons. Par ailleurs, les manquements les plus courants et les plus pénalisants, tels que les potelets non conformes, l'absence de bandes d'éveil de vigilance ou de rails de guidage, feront l'objet de travaux rapides et prioritaires dès notre prise de fonction, indépendamment des grands chantiers.

Nous désignerons un élu clairement identifié, chargé de l'accessibilité et de la mobilité piétonne, ainsi qu'un référent technique au sein des services municipaux, afin d'assurer une continuité entre la décision politique et sa mise en œuvre opérationnelle.

Les aménagements existants qui se révèlent inadaptés, dangereux ou contraires à la réglementation seront corrigés. À ce titre, les passages piétons en pavés situés avenue de la République, à la fois glissants, bruyants et peu lisibles, seront remplacés par un revêtement bitumé avec matérialisation des passages piétons de façon claire et conforme.

Les pistes cyclables implantées illégalement sur les trottoirs seront supprimées. S'agissant des doubles sens cyclables, ils ne seront maintenus que lorsqu'ils ne présentent pas de danger véritable. L'analyse se fondera sur des données factuelles et vérifiables, et non sur des ressentis, et les chiffres d'accidentologie seront communiqués en toute transparence à toute personne ou association qui en fera la demande.

Un plan pluriannuel d'investissement pour la réfection des voiries sera rendu public, avec l'indication des rues concernées et de l'ordre prévisionnel des travaux, afin de garantir visibilité, équité et lisibilité de l'action municipale.

La commission communale pour l'accessibilité sera élargie aux associations et aux habitants qui souhaitent s'y engager, dont Montgeron Environnement, afin de travailler de manière régulière et structurée sur les enjeux spécifiques de la mobilité piétonne.

Dans ce cadre, l'élaboration d'un Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) sera engagée sans délai dès le début du mandat, en associant l'ensemble des parties prenantes, et pourra s'appuyer sur des diagnostics existants ou sur l'expertise d'organismes spécialisés.

Enfin, nous mènerons une concertation réelle et approfondie sur le projet de réaménagement des abords de la gare de Montgeron-Crosne. Ce chantier structurant ne peut être conduit sans associer en amont l'ensemble des usagers concernés, riverains, personnes à mobilité réduite et associations. L'objectif est de construire un projet lisible, accessible et durable, répondant aux besoins réels des piétons et plus largement à l'intérêt général.

4. LES TRANSPORTS EN COMMUN,

Rappel des questions :

Un prolongement de ligne 18 jusqu'à Boissy st Léger est à l'étude, avec une gare à Montgeron.

- 26. Tracés à l'étude sur notre territoire,
- 27. Emplacement de la gare,
- 28. Franchissement de la vallée classée de l'Yerres.

La ligne 18 du Grand Paris Express est en cours de construction et doit relier Versailles-Chantiers/Aéroport d'Orly, avec mise en service progressive entre 2026 et 2030. En revanche, le prolongement n'est pas encore programmé de façon officielle mais est en cours d'étude de faisabilité : l'État, la Région et Île-de-France Mobilités doivent compléter les études avant toute décision de réalisation.

Une décision finale n'est pas attendue avant 2027 et une mise en service potentielle autour de 2040 est évoquée dans certains scénarios.

Le tracé envisagé relierait l'aéroport d'Orly à Boissy Saint Leger, en traversant plusieurs communes de l'Essonne et du Val de Marne. Une gare est effectivement envisagée à Montgeron.

L'objectif est d'améliorer les connexions Est-sud/Est de l'Île-de-France avec plusieurs correspondances avec les RER mais rien n'est encore confirmé : le projet dépend des résultats des études et des arbitrages politiques/fonds.

Nous serons très vigilants sur ce dossier qui peut devenir un atout considérable pour notre ville si les contours sont bien définis et travaillés avec l'ensemble des habitants.

5. BIODIVERSITE, SAUVEGARDE DES ESPACES NATURELS, PARCS ET JARDINS

Rappel des questions :

29. Avez-vous des projets pour préserver la biodiversité, revitaliser les corridors écologiques et sanctuariser toute zone humide sur le territoire de la commune ?
30. Avez-vous un projet pour l'espace agricole avenue Jean-Jaurès ?
31. A votre avis, quelles zones pourraient être renaturées, désimperméabilisées ?
32. Ouvrirez -vous les jardins et parcs municipaux pendant les vacances et les WE?

La préservation de la biodiversité et la renaturation du territoire doivent devenir des axes structurants de l'action municipale. La révision du Plan Local d'Urbanisme sera l'occasion de retravailler en profondeur ces objectifs avec les associations et les acteurs locaux, afin de sanctuariser durablement les espaces les plus sensibles : protection stricte des zones humides, maintien et renforcement des continuités écologiques, y compris à travers les jardins privés, et limitation de toute artificialisation supplémentaire. Cette approche vise à inscrire Montgeron dans une logique de sobriété foncière et de résilience écologique à long terme.

Concernant l'espace agricole situé avenue Jean-Jaurès, il restera un champ agricole protégé. En revanche, nous souhaitons lui donner une vocation plus lisible et plus partagée, sans remettre en cause son statut. Ce champ peut devenir un véritable paysage vivant, évolutif et utile : des cultures annuelles variées, agricoles, florales ou mellifères, permettraient de faire évoluer la colorimétrie et l'aspect du site d'une année sur l'autre, de renforcer la biodiversité locale, de favoriser les pollinisateurs et d'affirmer une identité forte de « *ville à la campagne* », véritablement unique dans un environnement urbain dense comme celui du Nord Essonne.

S'agissant de la renaturation et de la désimperméabilisation, nous identifions clairement des marges de progrès sur des espaces aujourd'hui très minéralisés. À ce titre, nous avons pour objectif de :

- désimperméabiliser l'un des deux parkings Foch au cours du mandat
- réduire les îlots de chaleur
- améliorer l'infiltration des eaux pluviales
- recréer des espaces végétalisés en cœur de ville dès que cela est possible

Enfin, les parcs et jardins municipaux ont vocation à être davantage accessibles aux habitants, notamment les week-ends et pendant les vacances scolaires. Cette ouverture plus régulière suppose des conditions de sécurité adaptées, qui seront rendues possibles par l'augmentation significative des effectifs de la police municipale, passant de 3 à 20 agents. L'objectif est de concilier accès élargi aux espaces verts, tranquillité publique et préservation des lieux, afin que ces espaces demeurent des lieux de respiration, de détente et de nature pour tous les Montgeronnais.

6. L'EXPLOITATION SYLVICOLE EN FORET DE SENART

Rappel des questions :

- 33. Partagez-vous cette analyse ?
- 34. Si oui quelles actions proposez-vous pour stopper l'exploitation du bois ?
- 35. Si non quels sont vos projets pour la forêt de Sénart ?

Nous partageons pleinement votre analyse, ainsi que les constats, propositions et alertes portés par votre association et par la Charte forestière. Les pratiques actuelles dans le massif de la Forêt de Sénart, avec des allées de plusieurs mètres de large issues de coupes rases répétées et des grumes laissées sur place pendant de longs mois, dégradent profondément le paysage forestier, la biodiversité et l'usage du site par le public, sans pour autant répondre durablement aux enjeux climatiques ou économiques affichés.

Si ces aménagements sont justifiés par l'Office national des forêts au nom d'une gestion dite en futaie irrégulière, nous considérons qu'il est temps de remettre en cause une logique qui assimile encore la forêt de Sénart à une forêt de production, alors même qu'elle est structurellement déficitaire et qu'elle constitue avant tout un poumon vert essentiel pour les quatorze communes riveraines.

Dans le contexte de réchauffement climatique, la priorité doit être donnée à la protection des arbres matures, au stockage du carbone, à la préservation des sols et à la biodiversité, et non à l'abattage d'arbres centenaires destinés au bois de chauffage. L'ONF, en tant qu'organisme public financé par l'impôt, doit avoir pour mission première l'entretien et la préservation de ce patrimoine naturel, et non sa surexploitation.

Par ailleurs, nous mènerons une action déterminée contre les dépôts sauvages, qui dégradent gravement la forêt et ses abords, en mettant en place des brigades spécialisées de la police municipale et en appliquant des sanctions dissuasives. La protection de la forêt de Sénart est un enjeu environnemental majeur, mais aussi un enjeu de santé publique et de qualité de vie pour l'ensemble du territoire.

7. LE CLIMAT

Rappel des questions :

- 36. Quelles sont vos propositions pour limiter les émissions de CO2 de la municipalité ?
- 37. Quelles sont vos propositions pour limiter la consommation d'eau de la municipalité d'eau (arrosages, nettoyages voiries...)?
- 38. Envisagez-vous de nouveaux îlots de fraîcheur dans la ville ?

La réduction de l'empreinte carbone et de la consommation de ressources de la municipalité doit passer par des actions concrètes, mesurables et inscrites dans la durée.

Les bâtiments publics feront l'objet d'un programme progressif d'isolation thermique et de remplacement des chaudières vieillissantes. Dès le début du mandat, un plan spécifique de lutte contre les passoires thermiques sera engagé afin d'identifier les bâtiments publics et les logements gérés par la mairie les plus énergivores et de prioriser les interventions.

Par ailleurs, la révision du Plan Local d'Urbanisme facilitera l'installation de panneaux solaires pour les propriétaires, afin d'encourager la production locale d'énergie renouvelable.

S'agissant de la consommation d'eau, nous privilégierons une gestion plus sobre et plus intelligente. Les pavés clairs de l'avenue de la République, dont le choix initial impose un nettoyage régulier à l'eau, continueront malheureusement de nécessiter cet entretien. En revanche, cette eau proviendra de la récupération des eaux de pluie sur les toitures des bâtiments publics, grâce à l'installation de récupérateurs dédiés, afin de limiter l'usage de l'eau potable. Plus largement, les pratiques d'arrosage et de nettoyage de la voirie seront adaptées chaque fois que possible pour réduire les consommations inutiles.

Le renouvellement du parc de véhicules municipaux participera également à la baisse des émissions de CO₂ : les véhicules les plus anciens et les plus polluants seront progressivement remplacés par des modèles moins émetteurs ou électriques au cours du mandat.

La finalisation du déploiement de l'éclairage public en LED sera par ailleurs une priorité des deux premières années, alors qu'environ 35 % de la ville n'en est pas encore équipée.

Dans les secteurs déjà dotés de LED, l'éclairage nocturne sera rétablie mais avec une intensité réduite à environ 30 %. L'objectif est de lutter contre la délinquance et les vols qui ont fortement augmenté dans notre ville. Certains quartiers étant particulièrement ciblés. Ce compromis allie sécurité (notamment des piétons qui ne voient pas les trottoirs ou

encore les véhicules qui ne voient pas correctement les piétons sans éclairage) économie, et respect de la biodiversité.

Enfin, chaque projet de transformation de l'espace public intégrera systématiquement l'étude de nouveaux îlots de fraîcheur.

8. FISCALITE

Rappel des questions :

- 39. Quelle est votre analyse des dépenses dans notre commune ?
- 40. Dans quels domaines ferez-vous des économies ?
- 41. Dans quels domaines investirez-vous ?

La ville perçoit environ un million d'euros supplémentaires de recettes tous les deux ans (principalement à cause de la revalorisation des bases de la taxe foncière). Notre ville ne manque pas d'argent. Pour autant, le gaspillage d'argent public est devenue une banalité assumée.

À titre d'exemple, le remplacement des rambardes de sécurité et les potelets VERTS tout autour du marché par des modèles GRIS uniquement pour des questions esthétiques est le summum VISIBLE d'une dépense totalement abusive et inutile. Ce gaspillage est devenu récurrent.

Notre ville a dépensé 1,2 million d'euros entre 2020 et 2026 en frais d'avocats. Les recours divers et variés, la plupart du temps perdant, contre des Montgeronnais qui se défendent d'une administration injuste et qui prend parfois des décisions illégales, sont très courant. La ville compte aujourd'hui plus d'une vingtaine de contentieux en cours, auxquels s'ajoutent de nombreux recours gracieux ou en préparation.

Ces dérives doivent cesser. Chaque centime d'argent public doit être investi pour les Montgeronnais. Nous ferons la chasse à ce gaspillage. L'une de nos colistières Catherine Schleef, avocate montgeronnaise de métier, sera chargée d'épurer les recours contentieux pour ne conserver que ceux qui servent réellement l'intérêt général (s'il y en a).

L'investissement doit servir équitablement chaque quartier de la ville. Actuellement, les Montgeronnais constatent des investissements récurrents dans des quartiers localisés de notre ville, au mépris des autres. Ce fonctionnement sera revu pour une répartition plus juste. Nous mettrons fin aux réparations annuelles de l'avenue de la République en choisissant des revêtements classiques et pérennes.

Enfin, nous souhaitons réinvestir dans ce qui fait l'identité et l'attractivité de Montgeron. La culture, longtemps reléguée au second plan alors que la ville dispose d'un patrimoine, d'une histoire et de richesses locales importantes, sera replacée au cœur de la politique municipale. Investir dans la culture, c'est investir dans le cadre de vie, le lien social et l'image de la ville, au bénéfice de tous les Montgeronnais.

9. EQUITE ENTRE LES QUARTIERS

Rappel des questions :

42. Comment prendrez-vous en considération cette diversité de problématiques pour rendre les habitants solidaires et faire société ?
43. Les aménagements dans la ville (réseau viaire, accès aux services, . .) concernent tous les usagers qui fréquentent ces espaces. Mettrez-vous en place une information qui permette à toutes les personnes intéressées au-delà des riverains immédiats de participer aux réunions.

Nous avons partiellement répondu à ce souci d'équité dans les points précédents.

Les aménagements urbains, le réseau viaire, l'accès aux services ou les projets de mobilité concernent effectivement l'ensemble des usagers de la ville, et pas uniquement les riverains immédiats. Nous mettrons donc en place une information plus large et plus inclusive sur les projets en cours, afin que toute personne intéressée puisse être informée et participer aux réunions de concertation. Cela implique de diversifier les supports de communication, d'annoncer les réunions suffisamment en amont et de dépasser une approche strictement locale lorsque les projets ont un impact à l'échelle de la ville.